Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 9370644
Centre d'intérêt: 846

Informatique, GIA 758 : programmation structurée II : définition du domaine d'examen. -- [Québec] : Direction de la formation générale des adultes, Service de l'évaluation, c1992.
8 p. ; 28 cm.

Code: 9192-0352; 38-3144-05.

ISBN 2-550-23411-1

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction de la formation générale des adultes. Service de l'évaluation

Descripteur(s): Informatique * Programmation * Programme d'études * Evaluation sommative * Elaboration d'examens * Education des adultes

Cette définition du domaine d'examen a été rédigée à des fins d'évaluation sommative. Elle décrit et organise les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études et plus particulièrement du cours Programmation structurée II (GIA 758). Elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative. Elle est préparée selon la démarche suivante: A- définition du domaine d'examen: 1. orientations du programme et conséquences en évaluation sommative; 2. contenu (notions et habiletés); 3. tableau de pondération; 4. description des dimensions à mesurer en comportements observables; 5. justification des choix; B- spécification de l'épreuve.

Type de document:

INFORMATIQUE

GIA 758 Programmation structurée II

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

9370644

INFORMATIQUE

GIA 758 Programmation structurée II

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1992-9192-0352

ISBN: 2-550-23411-1

Dépôt légal — troisième trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec

A. DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

1. ORIENTATIONS DU PROGRAMME ET CONSÉQUENCES EN ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
Le programme permet à l'élève de se familiariser avec les notions de base de la programmation de fichiers séquentiels et sélectifs.	L'évaluation devra comporter des activités qui font appel aux éléments de contenu, en évitant, autant que possible, d'inclure des éléments des cours précédents.
Le programme favorise les activités d'apprentissage de type synthèse.	L'évaluation pourra comporter des activités qui englobent plusieurs éléments de contenu.
Le programme privilégie une approche pragmatique. Il a pour but d'initier l'élève à la programmation de fichiers par des exemples choisis dans la vie quotidienne.	L'évaluation devra comprendre des mises en situation choisies dans la vie quotidienne.
Le programme cherche à développer l'autonomie de l'élève relativement à un langage particulier de programmation.	Lors de l'évaluation, on s'assurera que l'élève comprend bien les principes de la création de fichiers séquentiels et sélectifs.

2. CONTENU (NOTIONS ET HABILETÉS)

2.1 Notions

Fichiers séquentiels

- Création d'un fichier séquentiel
  - Ouverture
  - Modes lecture, écriture et ajout
  - Nom des fichiers
  - Fermeture
- Écriture du fichier
  - Types numérique et alphanumérique
  - Mise en forme
  - Instruction d'écriture
- Lecture du fichier
  - Types numérique et alphanumérique
  - Mise en forme
  - Instruction de lecture

Fichiers sélectifs

- Création d'un fichier sélectif
  - Ouverture
  - Modes lecture, écriture et ajout
  - Nom des fichiers
  - Fermeture
  - Types numérique et alphanumérique
  - Déclaration des champs
- Modification
  - Addition
  - Suppression
  - Consultation
  - Mise à jour

2.2 Habiletés

- **Comprendre:** cette habileté se définit comme la capacité de définir des termes, de décrire des opérations et de différencier des éléments.

- **Appliquer:** cette habileté se définit comme la capacité de mettre en application dans des situations concrètes les connaissances acquises.

3. TABLEAU DE PONDÉRATION

NOTIONS / HABILETÉS	FICHIERS SÉQUENTIELS 20 %	FICHIERS SÉLECTIFS 80 %
COMPRENDRE 50 %	Création d'un fichier séquentiel 1 — 10 %	Création d'un fichier sélectif 4 — 5 %
	Lecture d'un fichier séquentiel 2 — 5 %	Mise en forme d'un fichier sélectif 5 — 10 %
	Écriture d'un fichier séquentiel 3 — 5 %	Mise à jour d'un fichier sélectif 6 — 15 %
APPLIQUER 50 %		Élaboration d'un programme contenant un fichier à accès sélectif - ouverture - écriture - fermeture 7 — 50%

4. DESCRIPTION DES DIMENSIONS À MESURER EN COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Dimension 1

Indiquer les termes et les commandes utilisés pour la création d'un fichier séquentiel.

Dimension 2

À partir d'exemples donnés, choisir la commande appropriée pour lire un fichier séquentiel.

Dimension 3

À partir d'exemples donnés, choisir la commande appropriée pour écrire dans un fichier séquentiel.

Dimension 4

Indiquer les termes et commandes utilisés pour la création d'un fichier sélectif.

Dimension 5

Comprendre et différencier les commandes nécessaires à la mise en forme d'un fichier sélectif.

Dimension 6

Comprendre et différencier les opérations (l'addition, la suppression, la consultation et la mise à jour des enregistrements) qui permettent la maintenance d'un fichier sélectif.

Dimension 7

Pour une mise en situation donnée, créer un fichier à accès sélectif et établir les bases des différents éléments nécessaires à la maintenance d'un tel fichier.

5. JUSTIFICATION DES CHOIX

Dimensions

- Le temps passé à l'étude des fichiers étant restreint, l'évaluation portera principalement sur les fichiers sélectifs. Par déduction, on supposera que l'élève qui possède bien l'habileté à manipuler des fichiers sélectifs, possède aussi celle de manipuler les fichiers séquentiels.

Pondération

- Le programme étant un cours de base de programmation structurée, il est apparu essentiel de considérer l'habileté à comprendre comme aussi importante que celle à appliquer. La pondération n'accorde donc pas plus d'importance à une habileté qu'à l'autre.

B. SPÉCIFICATION DE L'ÉPREUVE

- **Type d'épreuve**

  . L'épreuve comportera deux parties. La première mesurera la compréhension par des questions à réponse courte. La deuxième mesurera l'habileté à appliquer les notions acquises à l'élaboration d'un programme contenant un fichier à accès sélectif.

- **Paramètres de l'épreuve**

  . L'épreuve sommative se fera en une seule séance.

  . La première partie comprendra des questions sur l'ensemble de la matière.

  . La deuxième partie ne comprendra qu'une seule tâche qui portera sur les fichiers sélectifs et qui mesurera la capacité de créer un programme contenant ce genre de fichiers.

  . La pondération des deux parties:
  . items à réponse courte: 50 p. 100;
  . création d'un programme: 50 p. 100.

  . L'épreuve ne dépassera pas trente minutes.

  . L'usage du guide d'apprentissage et d'un micro-ordinateur est permis.

- **Note de passage**
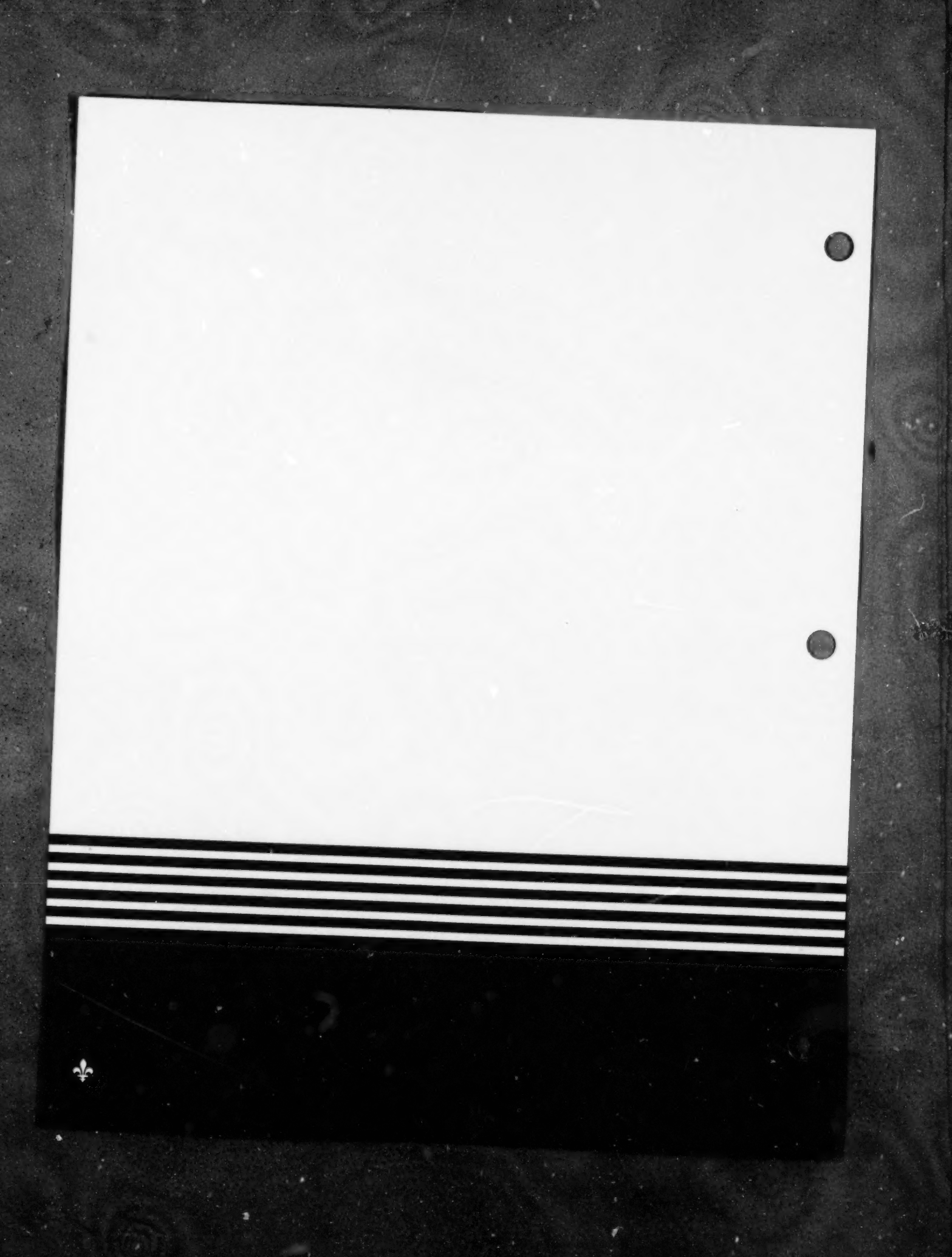
  . La note de passage pour le cours est fixée à 60 p. 100.